

## Barème des honoraires sur la transaction

Montant net vendeur du bien estimé	Honoraires TTC
Entre 0 et 49 999€	3 000 €
Entre 50 000€ et 110 000€	8% TTC
Entre 110 001€ et 150 000€	7% TTC
Entre 150 001€ et 250 000€	6% TTC
Entre 250 001€ et 400 000€	5% TTC
Entre 400 001€ et +	4,5% TTC

Honoraires applicables à partir du 1er avril 2024. Ces montants s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Pour honoraires spécifiques sur devis: nous consulter.

## Barème des honoraires sur la location d'habitation

Conformément aux dispositions de la loi ALUR et selon la publication du 15 septembre 2014, le montant des honoraires est calculé en fonction de la superficie.

Les honoraires d'agence sont de 10€ TTC par mètre carré .

Les frais d'état des lieux sont de 3€ TTC par mètre carré (sauf si l'état des lieux est réalisé par un huissier).

Les honoraires sont versés à parts égales par le propriétaire bailleur et par le locataire. Les montants s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 20%.

RIJ  
Le service en plus  
SEL

Les honoraires pour la transaction prennent en compte tous les services que Rijssel Immobilier propose dans la rubrique 'nos atouts'. Les services sont appliqués à la vente s'ils sont jugés utiles par l'agence.

Ils comprennent aussi les prestations de visite, de négociation et constitution du dossier de vente et rédaction du compromis.

Les honoraires de location s'entendent comme la rémunération de nos missions de visites, présentation du bien, recours à la publicité, constitution du dossier, rédaction du bail.

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n°72-678 du 20 juillet 1972, nos tarifs sont disponibles dans nos agences.